

N° 98

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1982.

A V I S

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour 1983,
ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME II

Relations extérieures

RELATIONS CULTURELLES

Par M. Francis PALMERO,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, *président* ; Antoine Andrieux, Georges Repiquet, Emile Didier, Jacques Ménard, *vice-présidents* ; Serge Boucheny, Michel d'Aillières, Gérard Gaud, Francis Palmero, *secrétaires* ; Michel Alloncle, Gilbert Belin, Jean Bénard Mousseaux, André Bettencourt, Charles Bosson, Yvon Bourges, Raymond Bourguin, Louis Brives, Michel Caldaguès, Jacques Chaumont, Georges Constant, Jacques Delong, Jean Desmarets, François Dubanchet, Louis de la Forest, Jean Garcia, Lucien Gautier, Jacques Genton, Alfred Gérin, Marcel Henry, Christian de La Malène, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Louis Le Montagner, Louis Longequeue, Philippe Madrelle, Louis Martin, René Martin, Pierre Matraja, Jean Mercier, Pierre Merli, Claude Mont, André Morice, Paul d'Ornano, Mme Rolande Perlican, MM. Robert Pontillon, Roger Poudonson, Edouard Soldani, Georges Spénale, Albert Voilquin.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 1083 et annexes, 1165 (annexe 27), 1166 (tome XXI), 1167 (tome III) et in-8° 260.

Sénat : 94 et 95 (annexe 24), (1982-1983).

Loi de finances. — Affaires étrangères - Organisations internationales - Radiodiffusion - Relations culturelles, techniques et scientifiques - Relations extérieures.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	3
PREMIÈRE PARTIE. — UN BUDGET INQUIÉTANT S'INSCRIVANT DANS LE CADRE D'UNE RESTRUCTURATION MALAISÉE AU SERVICE D'UNE POLITIQUE CULTURELLE EXTÉRIEURE INCERTAINE	5
A. — Les crédits inscrits pour 1983 au titre des relations culturelles : un budget sélectif et inquietant	6
1° <i>Un volume de crédits sans rapport avec nos ambitions</i>	6
a) Les relations culturelles : une part du budget du ministère en diminution constante	6
b) La répartition des crédits	7
2° <i>La simple reconduction de nombreuses dotations n'est pas compensée par des mesures nouvelles réduites</i>	9
a) Des dotations simplement reconduites ou trop faiblement accrues	9
b) Des mesures nouvelles réduites	9
B. — Une restructuration administrative malaisée dans un climat détérioré	11
1° <i>Une vaste réorganisation administrative comportant des aspects positifs</i>	11
a) La restructuration de la Direction générale	11
b) Des objectifs cohérents et certains aspects positifs	14
2° <i>Une traduction malaisée dans un contexte détérioré</i>	14
a) Une traduction malaisée	14
b) Un contexte administratif gravement détérioré	15
C. — Une incertitude persistante quant aux orientations générales et à la coordination de notre action culturelle extérieure	17
1° <i>Une incertitude dommageable</i>	17
a) La multiplication des structures administratives en matière de relations culturelles internationales	17
b) La diversité des initiatives indépendantes du ministère des Relations extérieures	18
2° <i>Un indispensable effort de cohérence</i>	19
a) La cohérence des objectifs poursuivis	19
b) Une coordination administrative et une concertation interministérielle accentuées	20
DEUXIÈME PARTIE. — DES PRIORITÉS RELATIVES NE DEVANT PAS DIS-SIMULER DES PRÉOCCUPATIONS PERSISTANTES CONCERNANT DES ACTIONS ESSENTIELLES	21
A. — Des priorités relatives qui doivent être poursuivies	21
1° <i>La portée et les prolongements nécessaires de la relance de l'action radiophonique extérieure</i>	21
a) Le renforcement de l'action radiophonique extérieure	21
b) Les prolongements nécessaires de l'action entreprise	23

	Pages
2° <i>Le maintien de l'utilisation des bourses d'études et de stages</i>	25
a) Les principes d'action de la D.G.R.C.S.T. à l'égard des boursiers étrangers en France	25
b) Les boursiers étrangers en France	26
3° <i>Un redressement poursuivi, mais néanmoins décevant, en matière de contributions internationales</i>	30
a) Un effort maintenu	30
b) Un redressement décevant	31
B. — Des préoccupations persistantes concernant des actions essentielles	33
1° <i>Un manque de moyens ne permettant par le redéploiement général souhaitable</i>	33
a) La promotion du français à l'étranger	33
b) Les échanges culturels et artistiques	34
c) Communication et coopération	34
2° <i>Le nécessaire renforcement de la politique linguistique française</i>	35
a) Des efforts trop souvent vains	35
b) Une politique ambitieuse, dotée de moyens renforcés	37
3° <i>La prise en compte globale des difficultés des Français et des établissements français à l'étranger</i>	37
a) L'enseignement français à l'étranger	37
b) Les préoccupations des Français à l'étranger	38
LES CONCLUSIONS DE VOTRE RAPPORTEUR	39
EXAMEN EN COMMISSION	40
ANNEXE	41

SITUATION ET MOYENS

300 établissements scolaires, 5 000 enseignants pour 45 000 jeunes Français et 80 000 étrangers, 250 établissements étrangers qui enseignent à 250 000 élèves; 280 universités étrangères avec des lecteurs français; 164 instituts et centres culturels; 1 200 "Alliances françaises" dans 98 pays; 2 000 bourses d'études et de stages; 7 000 personnes concernées par des millions d'actions de coopération culturelle et scientifique et d'échanges artistiques.

Mesdames, Messieurs,

Le total des crédits inscrits, dans le projet de loi de finances initial pour 1983, au titre du ministère des Relations extérieures s'élève, hors gaz algérien, à 8 milliards et 405 millions de francs, en hausse de 16,91 % par rapport à l'année précédente, et à 7 milliards 840 millions de francs, compte tenu des transferts de crédits effectués par amendements à l'Assemblée Nationale, tirant les conséquences de la nouvelle répartition des compétences entre Relations culturelles et Coopération.

Mais, au sein de ce budget général, deux facteurs incitent à porter une attention plus particulière aux crédits affectés à la Direction Générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques (D.G.R.C.S.T.) :

— tout d'abord, ces crédits s'élevant à 3 milliards 346 millions 18 974 francs marquent tout à la fois une croissance - de 14,22 % inférieure à celle du budget du département dans son ensemble et, par là, une diminution supplémentaire de la part des relations culturelles -39,81 % - par rapport au total des actions menées au sein du ministère ;

— en second lieu, ces données budgétaires s'inscrivent dans un climat administratif troublé au moment où doit être mise en œuvre la restructuration administrative décidée par les décrets du 27 juillet 1982 relatifs à l'organisation du ministère des Relations extérieures, une nouvelle réforme étant ainsi entreprise moins de deux ans après les orientations fixées à partir du rapport Rigaud.

Cette rigueur budgétaire et cette situation administrative imposent un examen particulièrement attentif du budget de la Direction Générale. Il apparaît à cet égard que, si ce budget inquiétant se situe dans le cadre d'une restructuration administrative malaisée et dans un climat détérioré, les crédits sont au surplus mis au service d'une action culturelle extérieure incertaine quant à ses orientations générales et à son unité. Tel sera donc l'objet de la première partie de ce rapport.

S'agissant ensuite des diverses actions entreprises en matière de relations culturelles, la seconde partie de cette étude permettra de dresser un bilan contrasté, des priorités relatives ne devant pas dissimuler des préoccupations persistantes relatives à des actions essentielles.

PREMIÈRE PARTIE

UN BUDGET INQUIÉTANT S'INSCRIVANT DANS LE CADRE D'UNE RESTRUCTURATION MALAISÉE AU SERVICE D'UNE POLITIQUE CULTURELLE EXTÉRIEURE INCERTAINE

Trois données essentielles posent en effet problème pour apprécier justement l'effort consenti par la France en faveur de son action culturelle à l'étranger :

— il s'agit d'abord du caractère extrêmement sélectif du budget proposé, ce qui ne va pas sans inquiéter quant aux possibilités de notre politique culturelle extérieure, lorsque de nombreuses dotations sont simplement maintenues en francs courants et lorsque les mesures réellement nouvelles sont très limitées ;

— il s'agit ensuite de l'aspect transitoire d'un budget qui, sans prendre en compte la nouvelle répartition des compétences entre les services de la Coopération et ceux des Relations culturelles ni la modification simultanée des structures internes de la Direction Générale, s'inscrit néanmoins dans le cadre de cette restructuration et du climat détérioré dans lequel elle doit s'effectuer ;

— il s'agit enfin de l'incertitude persistante quant aux orientations générales d'une action culturelle extérieure, dont la cohérence et l'unité ne pourront être assurées qu'au prix d'une concertation et d'une coordination interministérielles améliorées.

**A. — Les crédits inscrits pour 1983 au titre des relations culturelles :
un budget sélectif et inquiétant**

La rigueur qui a présidé à l'élaboration du budget de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques pour 1983 aboutit à un volume de crédits sans rapport avec nos ambitions légitimes en la matière. La reconduction pure et simple de nombreuses dotations en francs courants ne saurait être compensée par des mesures nouvelles très limitées.

1. — Un volume de crédits sans rapport avec nos ambitions

**a) Les relations culturelles :
une part du budget du ministère en diminution constante**

La part des crédits globaux pour 1983 du ministère des Relations extérieures - hors coopération avec l'Algérie - affectés à la D.G.R.C.S.T. est, pour la première fois depuis de très longues années, inférieure à 40 %. Avec 3 346,02 millions de francs, cette proportion tomberait même à 34,13 % si l'on se fiait à la présentation initiale du projet de budget, incluant le paiement du surcoût du gaz algérien.

De fait, et en dépit des difficultés de lecture budgétaire comparée inhérentes à la transformation de la nomenclature en la matière, il apparaît clairement que depuis 1976, où il représentait près de 48 % des crédits du ministère des Affaires étrangères, le budget de la Direction générale voit sa part diminuer presque chaque année de façon inexorable, conformément à l'inquiétant tableau suivant :

PART DU BUDGET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DEPUIS 1976

Année	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
Part des crédits de la D.G.R.C.S.T. dans le budget global du ministère...	47,9 %	45,3 %	43,3 %	42,8 %	42,1 %	42,2 %	40,8 %	39,8 %

S'inscrivant dans la droite ligne de cette évolution négative, le budget qui nous est proposé fait passer les crédits relatifs aux relations culturelles de 2 929 millions à 3 346 millions de francs, cette croissance

de 14,2 % étant inférieure à celle du budget de l'ensemble du ministère - 16,9 % , même si elle demeure sensiblement plus élevée que la croissance globale des dépenses publiques, limitée à 11,8 %.

Il faut donc ici déplorer cette situation et le fait que les redéploiements de crédits décidés soient essentiellement effectués au détriment des chapitres destinés au financement des relations culturelles. Il est particulièrement regrettable que le caractère non prioritaire de notre action culturelle extérieure soit systématiquement confirmé dans les préoccupations budgétaires. Cette réduction impitoyable des crédits ne peut que se traduire, quelles que soient la vigueur des discours et l'ampleur des ambitions affichées, par un recul de l'influence française dans le monde, malgré le dévouement de nos compatriotes exerçant à l'étranger.

S'inscrivant dans un tel contexte, la répartition interne des crédits au sein même du financement des relations culturelles, ne saurait conduire à des conclusions satisfaisantes.

b) La répartition des crédits

Le tableau suivant récapitule, par titre budgétaire, les crédits inscrits dans le projet de loi de finances pour 1983 au titre des relations culturelles avec l'étranger :

TITRE	CRÉDITS DE PAIEMENT					AUTORIS. DE PROGRAMME	
	1982	1983				1982	1983
	Crédits votés	Mes. acquises	Services votés	Mes. nouvelles	Total	votées	demandées
<i>Dépenses ordinaires</i> ..	2 898 537 167	+ 101 755 845	3 000 293 012	+ 279 858 962	3 280 151 974	»	»
Titre III	1 111 028 122	+ 101 755 845	1 212 783 967	+ 61 355 133	1 274 139 100	»	»
Titre IV	1 787 509 045	»	1 787 509 045	+ 218 503 829	2 006 012 874	»	»
<i>Dépenses en capital</i> ..	52 500 000		16 260 000	+ 49 607 000	65 867 000	42 000 000	89 780 000
Titre V	26 000 000		6 529 000	+ 8 993 000	15 522 000	25 000 000	27 250 000
Titre VI	26 500 000		9 731 000	+ 40 614 000	50 345 000	17 000 000	62 530 000
Total général	2 951 037 167		3 016 553 012	+ 329 465 962	3 346 018 974	42 000 000	89 780 000

Ces données, s'agissant en particulier des dépenses en capital, conduisent à des constatations extrêmement contrastées :

— s'agissant ainsi du titre V relatif aux dépenses immobilières effectuées au titre des relations culturelles, les crédits de paiement diminuent d'un an sur l'autre de 40,3 % ; outre des opérations déjà entreprises cette année, les seuls travaux prévus concernent ainsi l'extension de l'Institut français de Madrid et l'aménagement des locaux de l'Institut de Rotterdam ;

— mais, à l'inverse, pour ce qui concerne le titre VI, les crédits de paiement bénéficient d'une croissance de 89,9 % par rapport à 1982 ; plus particulièrement, les crédits du chapitre 68-80, relatifs à l'aide extérieure - aide technique et aide au développement par l'enseignement et la formation - augmentent de plus de 140 % ; outre diverses actions d'aide technique au développement, ces dépenses sont pour l'essentiel destinées à financer des subventions pour la construction de centres de formation professionnelle en Algérie.

La répartition des crédits entre les principales actions menées par la Direction générale, telle qu'elle est projetée pour 1983, ne fait pas cependant apparaître d'importants redéploiements, compte tenu de ce que ce budget très sélectif impose pour l'essentiel le simple maintien des actions entreprises. Tout au plus peut-on souligner ici une relative priorité concernant la scolarisation des enfants français à l'étranger.

Action	1982	1983
Coordination et animation des actions culturelles ...	7,8 %	7,9 %
Scolarisation des enfants français à l'étranger	9,2 %	14 %
Promotion de la langue française	39 %	35,3 %
Échanges culturels	15,5 %	15,7 %
Échanges et aide au développement dans les domaines scientifique, technique et universitaire	28,4 %	27,1 %

Dans ce cadre, le détail de l'affectation des crédits prévus pour 1983 ne permet pas davantage, par des mesures nouvelles réduites, de compenser la simple reconduction de nombreuses dotations en francs courants.

2. — *La simple reconduction de nombreuses dotations n'est pas compensée par des mesures nouvelles réduites*

a) *Des dotations simplement reconduites ou trop faiblement accrues*

Au même titre que l'ensemble des services diplomatiques et généraux du ministère qui voient de nombreuses dotations reconduites en francs courants et donc diminuées en valeur réelle - telles que les dépenses de matériel, d'automobiles ou de réceptions -, de nombreux crédits relatifs aux relations culturelles ne font l'objet que d'augmentations très faibles, insuffisantes pour faire face aux besoins :

— ainsi, le chapitre 42-27, doté de 322 millions de francs et relatif aux échanges culturels, ne progresse-t-il que de 5,38 % par rapport à 1982; les échanges artistiques, en particulier, ne sont accrus que de 4,66 %, n'offrant que des perspectives très sombres et ne permettant pas d'assurer des actions importantes en la matière ;

— de même, s'agissant du matériel des services, l'article 20 du chapitre 34-12 portant sur la représentation culturelle et de coopération technique et l'article 30 du chapitre 34-92 relatif au matériel automobile n'augmentent respectivement que de 11,32 % et 8,86 % ne permettant aucune amélioration dans un domaine où les crédits sont déjà insuffisants pour faire face aux besoins.

Au surplus, deux difficultés supplémentaires viennent renforcer le caractère inquiétant de ces restrictions budgétaires :

— il s'agit d'abord des économies réalisées sur des crédits de la Direction générale; - échanges linguistiques, culturels et scientifiques - au profit d'une part de l'accueil des stagiaires militaires étrangers (8,5 millions de francs) et d'autre part du relèvement de nos contributions bénévoles à des organisations internationales d'aide au développement (7,5 millions de francs) ;

— il s'agit aussi, dans certains cas, et quel que soit le bien-fondé du principe de participation de toutes les parties intéressées aux projets de relations culturelles, du risque de cumul de la sélectivité des crédits internes avec la perte de certaines participations locales; ainsi, la sous-direction des échanges linguistiques a-t-elle été contrainte, du faite de cette diminution du financement extérieur, de réduire les effectifs de ses enseignants.

b) *Des mesures nouvelles réduites*

La modestie de l'accroissement des crédits budgétaires est, au surplus, d'autant moins compensée par les mesures nouvelles fixées qu'une forte part d'entre elles doit être consacrée à la compensation des effets de la dépréciation du franc et de l'inflation.

C'est ainsi que les chapitres 42-26, 42-27 et 42-28 relatifs aux échanges linguistiques culturels et scientifiques disposent de mesures nouvelles d'un montant de 29,34 millions de francs au seul titre de "l'incidence sur les moyens d'intervention de l'appréciation de certaines devises étrangères".

En outre, la plupart des autres mesures nouvelles sont essentiellement d'ajustement, comme en matière de frais de fonctionnement où, pour reprendre le même exemple des chapitre 42-26, 42-27 et 42-28, 90,18 millions de francs sont affectés à l'ajustement des crédits de rémunérations des personnels d'aide culturelle, scientifique et technique, tandis que 28,48 millions de francs doivent permettre d'ajuster les crédits de formation des étudiants et stagiaires étrangers en France.

De même, l'augmentation supérieure à la moyenne des dépenses de fonctionnement des services à l'étranger - par exemple au titre des loyers - tend seulement à compenser les effets de la dépréciation du franc ou à effectuer les rattrapages indispensables.

Au bout du compte, les seules mesures nouvelles véritables, celles qui permettent réellement d'entreprendre des actions nouvelles dans le cadre des relations culturelles avec l'étranger, s'avèrent particulièrement réduites : seuls 40 millions de francs ne sont pas en effet consacrés à l'ajustement des moyens et permettent effectivement une extension des activités. Deux orientations peuvent être ici dégagées :

— la première tend à confirmer la priorité fixée en 1982 en matière d'aide publique au développement en l'adaptant notamment aux actions de formation dans le domaine des échanges et de l'aide au développement en matière scientifique, technique et universitaire : 10 millions de francs, soit 25 % des mesures réellement nouvelles, sont ainsi affectés, au titre du chapitre 42-28, à l'accroissement des dotations destinées aux bourses accordées à des étudiants ou des stagiaires étrangers ;

— la seconde orientation répond à la volonté d'accomplir un effort supplémentaire dans le domaine de l'action radiophonique extérieure ; 30 millions de francs, représentant les trois-quarts des mesures nouvelles décidées au titre des relations culturelles, sont ainsi affectés au chapitre 42-03 (article 10) en vue de financer des émissions radiophoniques supplémentaires et de renforcer sensiblement l'action de la France dans cette matière essentielle.

Il convient enfin de relever ici le transfert de 50 millions de francs du budget du ministère de l'Éducation nationale au titre des bourses d'études aux enfants de familles françaises à l'étranger.

B. — Une restructuration administrative malaisée dans un climat détérioré

Si le budget qui nous est proposé paraît inquiétant par sa sélectivité, son caractère transitoire doit également être souligné dans la mesure où il ne tire pas les conséquences budgétaires de l'importante restructuration impliquant la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, d'une part, et les services de la Coopération, d'autre part.

Trop tardive, cette nouvelle réforme de structures impose des modifications importantes à la présentation des crédits telle qu'elle figure dans le projet initial du gouvernement. Il convient donc de s'interroger sur la portée et le bien-fondé de cette vaste réorganisation administrative qui ne va pas sans comporter certains aspects positifs, mais dont la traduction s'est avérée malaisée dans un climat gravement détérioré.

1. — *Une vaste réorganisation administrative comportant des aspects positifs*

a) *La restructuration de la Direction générale*

Ayant écarté l'utilisation d'un critère géographique qui eut conduit à regrouper au sein de la Coopération tous les services chargés des relations avec le Tiers-Monde sous tous leurs aspects, la nouvelle répartition des compétences entre la rue Monsieur et la rue La Pérouse a adopté un critère fonctionnel nécessairement plus difficile à mettre en œuvre, notamment quant à l'affectation des échanges culturels.

Ainsi, la D.G.R.C.S.T. se voit-elle confier la responsabilité générale de l'enseignement du français, de l'application des programmes d'enseignement français et des échanges culturels, sous deux réserves qui révèlent - parmi d'autres - les difficultés rencontrées :

— s'agissant des pays d'Afrique noire francophone, les services de la Coopération continueront d'assurer, par délégation de la Direction générale, la gestion des enseignants de français dans ces pays ;

— en ce qui concerne d'autre part les pays du Maghreb, les services de la rue Monsieur auront la maîtrise des crédits relatifs à l'enseignement en français des disciplines autres que la langue et la littérature françaises.

En contrepartie, les services de la Coopération reçoivent l'affectation des crédits consacrés à la coopération technique, à l'aide au développement et aux échanges scientifiques concernant le développement, et ce pour l'ensemble des pays du Tiers-Monde. En outre, s'agissant des mêmes pays, les objectifs en matière d'échanges culturels doivent être élaborés en commun par la D.G.R.C.S.T. et les services de la Coopération.

Cette vaste réorganisation structurelle, dans le cadre d'un ministère des Relations extérieures dont est réaffirmée l'unité, se trouve logiquement prolongée par une restructuration interne de la Direction générale, dont il convient de préciser les traits essentiels.

La nouvelle organisation, telle qu'elle résulte d'un décret du 27 juillet 1982, se caractérise par la création de quatre directions en lieux et places des trois précédents services :

— la direction du français, chargée du rayonnement de la langue française à l'extérieur ;

— la direction de la coopération scientifique et technique, qui définit et met en œuvre la politique d'échanges et de formation en la matière ;

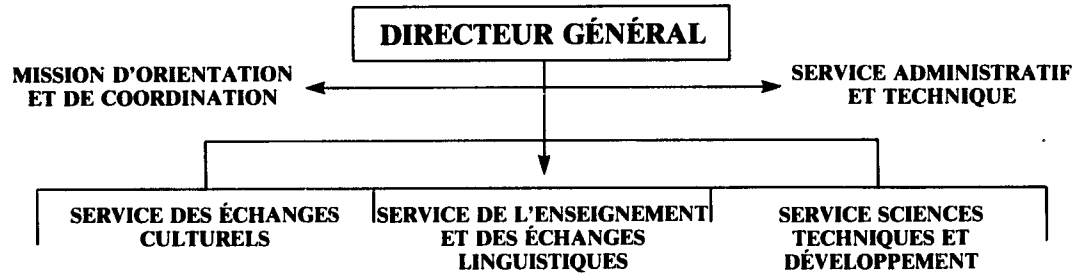
— la direction de la communication, destinée à adapter nos relations culturelles extérieures aux techniques nouvelles telles que satellites ou câbles ;

— enfin, la direction des identités et échanges culturels devant assurer, au nom du pluralisme culturel, le dialogue entre la culture française et les sources culturelles étrangères.

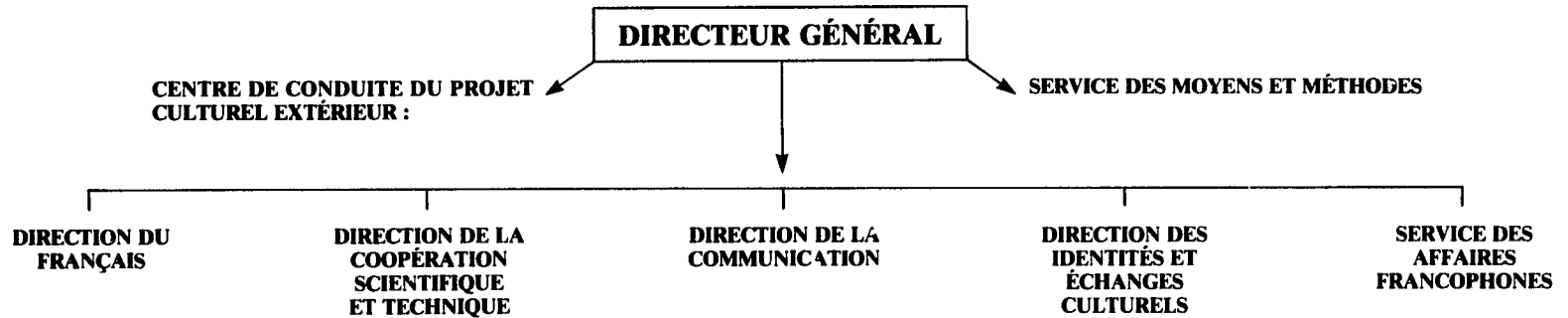
L'organigramme se trouve en outre complété par un centre de conduite du projet culturel extérieur et un service des moyens et méthodes, tandis que le service des affaires francophones est, par souci de cohérence de l'action entreprise, également rattaché à la Direction générale.

Les deux schémas suivants permettent de mieux comparer la structure de la D.G.R.C.S.T. avant et après cette restructuration administrative.

Organigramme de la D.G.R.C.S.T. en 1981



Organigramme de la D.G.R.C.S.T. résultant du décret du 27 juillet 1982



b) Des objectifs cohérents et certains aspects positifs

Cette vaste réorganisation structurelle de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, abondamment et vivement remise en cause, justifiant diverses critiques de fond et de forme évoquées ci-dessous, ne doit cependant pas être sous-estimée. Deux facteurs au moins militent en ce sens.

Il s'agit d'abord de la poursuite d'objectifs qui paraissent cohérents. Au plan de la répartition générale des compétences entre Coopération et Relations culturelles, le groupement de tous les services chargés de la coopération avec le Tiers-Monde dans le cadre d'un ministère des Relations extérieures dont est réaffirmée l'unité obéit à une logique a priori satisfaisante. De même, la restructuration interne de la Direction générale, dans la mesure où elle favorise le pluralisme culturel, où elle s'ouvre davantage sur la création culturelle et où elle vise à doter la France d'un outil adapté aux techniques modernes de communication, répond à une démarche parfaitement cohérente.

Mais, en outre, si les objectifs poursuivis sont admissibles, certains éléments incontestablement positifs doivent être également relevés dans la mise en place de cette réforme. Ainsi, la création d'une Direction de la Communication au moment où se développent les techniques nouvelles internationalisant les média et où se prépare la mise en place d'un espace audiovisuel européen, constitue un élément nouveau qui ne peut être vu qu'avec faveur. Sur un autre plan, le rattachement à la Direction générale du Service des Affaires francophones - jusqu'ici rattaché à la Direction politique - paraît une initiative favorable de nature à renforcer la cohérence des actions menées en la matière.

Mais, si cette réforme répondant à une démarche globalement cohérente a été on ne peut plus mal accueillie au sein même de la D.G.R.C.S.T., c'est que la traduction des objectifs poursuivis s'est avérée délicate et que sa mise en œuvre s'est inscrite dans un contexte gravement détérioré.

2. — Une traduction malaisée dans un contexte détérioré

a) Une traduction malaisée

La réforme entreprise s'est heurtée à des difficultés tenant à la fois à la conception de la coopération et des relations spécifiquement culturelles que les principes adoptés impliquent, et à l'application

malaisée de certaines répartitions des compétences entre D.G.R.C.S.T. et services de la Coopération.

Sur le premier point, les choix opérés risquent de porter préjudice aux efforts consentis depuis plusieurs années par les services chargés notamment de la promotion du français à l'étranger pour faire en sorte que la langue française ne soit pas perçue comme exclusivement culturelle et réservée aux élites artistiques et littéraires mais soit effectivement utilisée comme une langue apte à favoriser le développement. Ainsi les résultats obtenus risquent-ils de s'avérer décevants si la langue française se trouve par trop coupée des sciences et des techniques, et par là du développement et de l'avenir.

Par ailleurs, sur le plan de la cohérence administrative, on ne peut que s'interroger devant le refus tout à la fois d'un département autonome de la coopération - voire du Tiers-Monde - et d'une suppression pure et simple du ministère délégué, et devant le choix ambigu d'un ministère de la Coopération renforcé dans le cadre d'une unité réaffirmée du ministère des Relations extérieures. Tout en concevant bien les motivations d'une telle option, on ne peut que se montrer perplexe quant à l'efficacité pratique des mesures ainsi adoptées, aussi bien pour la Coopération que pour les relations culturelles.

En effet, la répartition des compétences entre les deux ensembles de services peut, à bien des égards, apparaître comme une cote mal taillée. Deux exemples, parmi d'autres, peuvent illustrer cette crainte. C'est ainsi que la séparation dans de nombreux pays de l'enseignement du français et de celui des autres disciplines liées à la coopération et à l'aide au développement n'est satisfaisante ni sur le plan de la cohérence administrative ni sur celui de l'évolution de la conception de notre langue à qui le reproche est souvent fait d'être trop culturelle. En second lieu, la mise en œuvre de la répartition des tâches adoptée ne peut qu'être malaisée - voire conflictuelle - dès l'instant qu'elle repose sur des critères aussi peu objectifs que celui prévoyant que les recherches, sciences et techniques relèveront de la compétence de la Direction générale dès lors que le développement ne constitue pas leur finalité dominante, particulièrement en matière de techniques de pointe.

b) Un contexte administratif gravement détérioré

Sans qu'il soit facile de faire le départ exact entre les difficultés administratives liées au contenu de la restructuration entreprise et celles qui lui préexistaient ou ont d'autres origines, trois facteurs permettent de mieux comprendre la détérioration du climat administratif au sein de la D.G.R.C.S.T.

Il faut d'abord souligner que la restructuration proposée est la seconde imposée aux services de la Direction générale en moins de deux années, la première ayant été entreprise à l'automne 1980. Sans même revenir ici sur les désagréments matériels que ces réorganisations successives engendrent inévitablement pour les personnels concernés, il convient à tout le moins de formuler à cet égard une interrogation : que reste-t-il, dans la présente réforme, des principes qui avaient fondé la précédente réorganisation et qui avaient été exposés dans le rapport Rigaud ?

En second lieu, la longue et difficile gestation d'une réforme annoncée, puis reportée, modifiée puis officialisée, a naturellement accentué les incertitudes et favorisé le mécontentement au sein de services ignorant les grandes lignes de l'organisation à venir, sinon le ministère auquel ils seraient appelés à appartenir. Même si, au bout du compte, l'unité a prévalu et si les principes adoptés paraissent cohérents, ces attermoissements portent assurément une part importante de responsabilité dans la détérioration du climat administratif.

Enfin, il est clair que la préparation de la présente restructuration de la Direction générale s'est à tout le moins accompagnée d'une concertation insuffisante et imparfaite, donnant ainsi libre cours aux bruits les plus alarmistes, aux interrogations et aux inquiétudes les plus variées.

Ainsi faut-il expliquer, pour l'essentiel, le mouvement de grève observé le 5 octobre dernier à la D.G.R.C.S.T., manifestation inédite, la première de cette ampleur jamais observée - semble-t-il - par le personnel du Quai d'Orsay, au moment même où le Directeur général des Relations culturelles opposait à une simple gestion une véritable politique de l'action culturelle extérieure (cf annexe).

La mission confiée ensuite par M. le Ministre des Relations extérieures à l'inspecteur général des affaires étrangères afin de " procéder à l'évaluation des objectifs, des méthodes et du fonctionnement de la D.G.R.C.S.T. et des services de la coopération et du développement " constitue, elle aussi, semble-t-il, une mesure inusitée au sein du ministère des Relations extérieures. Souhaitons qu'elle puisse apaiser les esprits et favoriser le retour d'un climat favorable, nécessaire pour améliorer le fonctionnement et l'efficacité de l'action culturelle extérieure de la France. Mais il est aussi nécessaire que ce nouveau travail de réflexion ne débouche pas finalement sur de nouvelles propositions de réformes susceptibles de troubler à nouveau un équilibre administratif fragile et pourtant indispensable.

C. — Une incertitude persistante quant aux orientations générales et à la coordination de notre action culturelle extérieure

Au-delà même des difficultés, que l'on veut espérer ponctuelles, d'organisation au sein de la D.G.R.C.S.T., l'année écoulée a au surplus mis l'accent sur une regrettable incertitude quant aux compétences et aux orientations générales de l'action culturelle extérieure de la France. Ainsi s'avère-t-il nécessaire de poursuivre un indispensable effort de cohérence tant au plan de la définition des objectifs qu'à celui de la coordination administrative et de la concertation interministérielle.

1. — Une incertitude dommageable

a) *La multiplication des structures administratives en matière de relations culturelles internationales*

La période récente a en premier lieu vu se multiplier, sur le plan administratif, les structures compétentes en matière de relations culturelles internationales, au sens large du terme. C'est ainsi que divers ministères ont créé ou développé leur action extérieure, de façon plus ou moins indépendante du Quai d'Orsay, au travers de services propres à vocation internationale : tel est notamment le cas du ministère de la Culture, du ministère de Recherche et de l'Industrie, ou du ministère de l'Éducation nationale; la liste n'est d'ailleurs pas exhaustive et il faudrait encore ajouter le rôle joué par le ministère de la Communication, sans même parler de départements plus techniques tels que les Postes et Télécommunications, ou du ministère du Commerce extérieur.

Deux facteurs au moins ont favorisé cette dispersion : ce sont d'abord des données de fond, telles que l'évolution technique de la communication aboutissant, par les perspectives en matière de câbles et de satellites notamment, à l'internationalisation des media; mais il faut également citer une tendance administrative naturelle qui s'est trouvée favorisée par les menaces pesant, sinon sur l'existence, du moins sur les attributions de la Direction générale des Relations culturelles de la rue La Pérouse.

Enfin, indépendamment même de ces structures générales, la création d'instances spécialisées pour traiter un sujet particulier, peut également poser des problèmes d'harmonisation, de répartition des

compétences et de coordination des actions. Parmi d'autres, l'institution récente d'un Conseil de l'enseignement du français à l'étranger illustre de telles difficultés : comment seront ainsi interprétées les compétences de cet organisme par rapport à celles d'institutions préexistantes - telles que l'ANEF - ou celles des autres ministères concernés, notamment celui de l'Éducation nationale.

C'est assez dire la haute nécessité d'une concertation efficace en la matière, exigence encore renforcée par la multiplication d'initiatives importantes prises dans le domaine des relations culturelles internationales, de façon largement indépendante, de la Direction générale et, plus généralement, du ministère des Relations extérieures.

*b) La diversité des initiatives indépendantes
du ministère des Relations extérieures*

En effet, sans qu'il soit possible de mesurer exactement, dans chaque cas, l'étroitesse des liaisons et la profondeur de la concertation entre le Quai d'Orsay ou la rue La Pérouse et le département ministériel concerné, il est apparu qu'à de nombreuses reprises le ministère des Relations extérieures voyait lui échapper l'initiative de gestes internationaux pouvant influencer, sinon ses relations diplomatiques, du moins son action culturelle extérieure.

De nombreux exemples, fournis par l'actualité des derniers mois pourraient être cités, dus à l'activité de plusieurs départements ministériels. Mais l'illustration la plus éloquente, s'agissant des relations culturelles extérieures, réside logiquement dans les manifestations internationales du ministère de la Culture. Ainsi en a-t-il été - même si le retentissement de ce discours a été parfois amplifié de façon quelque peu abusive - du discours prononcé à Mexico le 27 juillet dernier par M. le Ministre de la Culture à l'occasion de la deuxième Conférence sur les politiques culturelles organisée par l'UNESCO : sans même parler de la référence à l'exemple cubain, la dénonciation du " système de domination financière multinationale " et de l'" impérialisme financier et culturel ", mais aussi des propositions telles que celle d'une réunion à Paris d'états généraux de la Culture des cinq continents, engagé de façon directe ou indirecte, des orientations de la diplomatie et des relations culturelles de la France à l'étranger.

Il en va de même, parmi d'autres exemples, des prises de position de M. le Ministre de la Culture à Vienne, le 18 juin dernier, concernant l'espace audiovisuel européen, faisant au surplus écho à l'action du ministère de la Communication en la matière.

Il est donc indispensable que soient, à tout moment et en toutes matières, assurées une coordination et une concertation interministérielles suffisantes pour que ne puissent être prises en défaut la cohérence et l'unité de l'action extérieure de notre pays. La Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques a naturellement en la matière un rôle essentiel à jouer.

2. — *Un indispensable effort de cohérence*

a) *La cohérence des objectifs poursuivis*

Il est en premier lieu indispensable, à la fois pour mobiliser toutes les énergies disponibles et pour assurer l'unité de l'action entreprise, qu'un projet culturel extérieur cohérent soit défini et connu. A ce prix seulement pourront s'avérer positives les nouvelles orientations de la D.G.R.C.S.T., que ce soit en matière d'organisation administrative ou en matière de politique du personnel - appel accru à des personnalités n'appartenant pas au ministère des Relations extérieures notamment.

Parmi les priorités que paraît s'être fixées la Direction générale, deux doivent être particulièrement soulignées parce qu'elles conditionnent largement tout autre succès en matière d'action culturelle extérieure :

— Il s'agit d'abord de la politique fondamentale de soutien à la francophonie sous toutes ses formes ; si une attitude négative de résistance à la domination anglo-saxonne n'a pas d'intérêt, si l'admission fataliste d'une telle infériorité doit être écartée, une démarche active et positive de soutien au rayonnement de la langue française - qu'il s'agisse aussi bien de l'enseignement que des moyens radiophoniques et audiovisuels - doit être inlassablement poursuivie ; de sa réussite dépend en effet indirectement la portée de la quasi-intégralité des autres actions culturelles à l'étranger, telles que la promotion du livre ou du cinéma français ;

— Mais un deuxième axe doit également orienter, pour des raisons largement analogues, l'action de la D.G.R.C.S.T. : c'est la création d'un espace audiovisuel européen et, plus largement, le développement d'une action culturelle commune en Europe. Ainsi apparaît l'importance des questions liées à la stratégie de l'Europe en matière audiovisuelle, depuis l'organisation de la coexistence des ondes hertziennes jusqu'à la fabrication de programmes de qualité destinés à alimenter les canaux réservés à la France sur les futurs satellites de diffusion. Mais l'Europe culturelle est plus vaste bien qu'encore balbutiante, ainsi qu'en témoigne l'activité louable mais modeste de la Communauté au cours de l'année écoulée en ce domaine : naissance de l'idée d'une télévision européenne ; tentative de solution au conten-

tieux en matière d'aide au cinéma ; à tout dire, le seul résultat tangible qu'il faut ici saluer réside dans l'accord final signé le 29 mars 1982 sur la création de la *Fondation européenne*, premier pas véritable vers l'espace culturel communautaire qui doit promouvoir une meilleure compréhension entre les peuples européens.

b) *Une coordination administrative
et une concertation interministérielle accentuées*

Une fois les objectifs et les priorités clairement définis, une fois les moyens humains et matériels organisés, l'efficacité de l'action culturelle extérieure de notre pays exige encore deux conditions.

La première réside dans une concertation interministérielle accentuée. Il convient à cet égard, au vu des événements de l'année en cours, de renforcer les dispositions prises en la matière afin que les attributions respectives des différents ministères intéressés soient dans chaque cas définies et précisées. En particulier, l'activité du comité interministériel des relations culturelles extérieures, institué par un décret du 11 juin 1980 et présidé par le Premier ministre, doit être renforcée, en même temps que celle du groupe permanent chargé de préparer ses délibérations. Seule, en effet, une concertation régulière, systématique et approfondie peut permettre de confronter sur un sujet donné les objectifs et les moyens en présence et d'assurer une prise de décisions cohérentes.

La seconde condition tient au rôle singulier que doit jouer la D.G.R.C.S.T. dans l'indispensable coordination administrative. Son action essentielle en la matière doit être réaffirmée, compte tenu de sa vocation générale à assurer, partout dans le monde, le rayonnement de la langue et de la culture françaises. Il faut en particulier souhaiter ici le succès d'un des éléments de la restructuration de la D.G.R.C.S.T., visant à faire correspondre chaque direction à un département ministériel : la direction du français au ministère de l'Éducation nationale ; celle de la coopération scientifique et technique au ministère de la Recherche ; celle des identités et échanges culturels au ministère de la Culture ; enfin celle de la communication au ministère de la Communication.

Ainsi seulement nous paraît pouvoir être assurée l'efficacité de l'action culturelle extérieure de notre pays, qui dispose dans le monde d'une situation qui, pour être exceptionnelle, n'en reste pas moins fragile. Ainsi seulement sera préservé cet instrument unique que constitue la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques.

C'est dire que, malgré de rares éléments positifs les caractéristiques budgétaires pour 1983 comme le contexte général de l'action de la D.G.R.C.S.T. ne peuvent qu'entretenir de sérieuses inquiétudes. Des conclusions analogues ressortissent de l'examen du bilan contrasté des actions pratiques prévues ou entreprises en matière de relations culturelles.

DEUXIÈME PARTIE

DES PRIORITÉS RELATIVES NE DEVANT PAS DISSIMULER DES PRÉOCCUPATIONS PERSISTANTES CONCERNANT DES ACTIONS ESSENTIELLES

Dans le cadre extrêmement sélectif du budget proposé, les priorités décidées par le Gouvernement demeurent relatives et doivent être prolongées et renforcées pour atteindre les objectifs poursuivis : ainsi en est-il d'une part de l'action radiophonique extérieure, malgré un effort de relance conforme aux demandes réitérées du Parlement, d'autre part de la confirmation de l'évolution positive du recours aux bourses d'études et de stages ; enfin, il convient d'ajouter à ces priorités l'examen - comme les années précédentes - du redressement espéré en matière de contributions internationales, qui, sans relever directement de la D.G.R.C.S.T., complètent son action et doivent donc être ici envisagées.

Mais, ces priorités mises à part, il faut aussi apprécier justement les moyens - souvent insuffisants - consacrés à des actions qui demeurent essentielles, telles que la politique linguistique au sens large, l'action en faveur des établissements français à l'étranger et, plus généralement, en faveur des Français de l'étranger.

A. — Des priorités relatives qui doivent être poursuivies

Trois points seront donc examinés ici :

— la relance, devant être prolongée, de l'action radiophonique - mais aussi audiovisuelle - extérieure ;

— l'amélioration, modérée mais positive, de l'utilisation des bourses d'études et de stages ;

— enfin, de façon indirecte, le redressement poursuivi, mais amoindri par les fluctuations monétaires, en matière de contributions internationales.

1. — La portée et les prolongements nécessaires de la relance de l'action radiophonique extérieure

a) Le renforcement de l'action radiophonique extérieure

Une remarque liminaire s'impose ici pour constater que l'effort entrepris s'inscrit dans un cadre institutionnel modifié ; en effet, aux termes de la loi votée au cours de la dernière session de printemps rela-

tive à la communication audiovisuelle, Radio-France-Internationale (R.F.I.) est devenue une filiale de la société nationale Radio-France, chargée d'assurer la conception et la programmation des émissions radiophoniques destinées à la diffusion internationale ainsi que la production des œuvres et documents destinés à la distribution internationale. Mais, au contraire du projet initial consistant à ériger R.F.I. en entité juridique autonome dotée de crédits propres, cette modification institutionnelle n'est pas, en tant que telle, d'une portée considérable.

Plus important apparaît le plan quinquennal de développement de Radio-France-Internationale pour la période 1983-1987. Examiné en conseil interministériel le 1^{er} mars 1982, ce plan, particulièrement ambitieux, prévoit l'extension progressive de la "voix de la France" à toute l'Afrique - y compris anglophone et lusophone -, à l'Europe de l'Est, mais aussi, conformément à nos vœux réitérés, à l'Amérique latine, au Proche-Orient et à l'Asie. Passant de 135 heures à 739 heures d'émissions hebdomadaires, de vingt à quarante émetteurs, le "service mondial" unifié de R.F.I. devrait à terme fonctionner vingt-quatre heures sur vingt-quatre, fournissant des journaux communs en langue française pour tous les pays et des journaux spécifiques en langue étrangère pour chacun d'eux.

Mais la réalisation d'un tel plan exige un budget annuel multiplié par près de cinq en cinq ans en francs constants, afin de faire face notamment à l'accroissement en personnel nécessaire. Autant dire que, tout en bénéficiant d'une priorité relative dans un contexte de rigueur budgétaire, les arbitrages financiers pour 1983 ne comportent pas un engagement financier intégralement conforme au plan de développement et de nouvelles décisions seront nécessaires pour décider, au cours des années ultérieures, des crédits accordés. Dans l'immédiat, quatre données budgétaires doivent être relevées :

— tout d'abord, et dès 1982, a été mise en place une dotation exceptionnelle de 3,5 millions en plus du financement des émissions en direct - 21,5 millions au titre du chapitre 42-03 - et du financement des émissions enregistrées - 8,6 millions au titre du chapitre 42-27 ;

— pour l'année 1983, le financement des programmes de Radio-France-Internationale bénéficie de 30 millions de crédits de mesures nouvelles et de la reconduction des subventions précédentes ; le fonctionnement de R.F.I. est ainsi assuré par :

- 30 millions de mesures nouvelles ;
- 21,5 millions pour le financement des émissions en direct ;
- 8,6 millions pour le financement des émissions enregistrées

auxquels il faut ajouter :

- 19,6 millions au titre de la coopération;
- et 40 millions pour la redevance;

— par ailleurs, conformément à une décision prise lors d'une réunion interministérielle en octobre 1980, la subvention de 3 millions de francs versée à la SOMERA sera supprimée en 1983, compte tenu de la subvention d'équipement de 25 millions fournie en 1980 et permettant à la SOMERA de bénéficier de l'exclusivité de la diffusion de ses programmes jusqu'en l'an 2000;

— enfin, en matière d'équipement, le ministère des Relations extérieures participe, à hauteur de 50 %, soit 18 millions de francs, aux travaux d'équipement de l'émetteur de Montsinery en Guyane pour 1983, tandis que 6 millions de francs seront affectés au projet de construction d'émetteurs à la Réunion ou en Nouvelle-Calédonie.

S'agissant de l'utilisation de ces crédits et de ces équipements, Radio-France-Internationale a accru, dès 1982, par anticipation, la durée de ses émissions quotidiennes de six heures, réparties comme suit :

- une demi-heure en polonais sur la chaîne Est;
- une demi-heure en français sur la chaîne Sud;
- une heure en portugais vers l'Angola et le Mozambique;
- une heure en français vers l'Est;

— enfin, élément très positif, trois heures vers l'Amérique latine : une heure en français, une heure en portugais et une heure en espagnol. Au surplus une heure et demie d'émissions hebdomadaires sur la chaîne Sud a été mise en place.

Pour l'année 1983 à venir, les perspectives de R.F.I. comportent encore un accroissement de cinq heures trente la durée de ses émissions journalières, soit :

- une demi-heure en polonais vers l'Est;
- une heure vers l'Afrique orientale, l'Océan Indien et le Moyen-Orient, moitié en anglais, moitié en français;
- une heure vers le Proche-Orient, moitié en arabe, moitié en français;
- deux heures vers le Maghreb, dont une en arabe et une en français;
- enfin, une heure en français vers l'Amérique latine.

b) Les prolongements nécessaires de l'action entreprise

Nous ne pouvons ainsi que nous féliciter, même si les données budgétaires demeurent - semble-t-il - plus modestes que les perspectives entrevues dans le plan de développement, de l'effort ainsi entre-

pris pour le renforcement de notre action radiophonique extérieure. Cet effort ne saurait cependant porter ses fruits s'il restait sans lendemain et doit donc être impérativement poursuivi au cours des années à venir.

En effet, si des facteurs extrêmement positifs ont été enregistrés - tels que l'émission de trois heures de programmes vers l'Amérique latine - la voix de la France reste encore totalement absente de vastes régions, particulièrement en Asie du Sud-Est. Surtout, de façon globale, il faut aussi constater que la France ne se situe encore qu'au-delà du vingt-cinquième rang pour la diffusion en ondes courtes vers l'étranger, avec 125 heures d'émission par semaine en cinq langues; rappelons, à titre d'exemples, que la "Deutsche Welle" émet plus de 800 heures en trente-trois langues et la B.B.C. plus de 700 heures en trente-neuf langues. C'est assez dire l'inquiétude que pourraient faire légitimement naître des hésitations vis-à-vis de l'application intégrale du plan quinquennal de développement : en renforçant son action radiophonique extérieure, notre pays ne se dote pas, en période économique et financière difficile, d'un outil somptuaire; il ne fait que donner à la France les moyens minimaux nécessaires pour faire entendre sa voix dans le monde.

Mais, au surplus, cette action radiophonique vers l'étranger doit être prolongée et complétée en matière audiovisuelle, au sens large du terme. Il faut souligner à nouveau ici l'importance de la création d'un espace européen audiovisuel et des négociations sur les satellites de télédiffusion. Trois points méritent à cet égard d'être particulièrement notés :

— s'il faut, en premier lieu, se féliciter de l'ouverture des négociations sur les satellites et de l'organisation par la France d'une conférence internationale en la matière, le gouvernement peut-il préciser ses intentions en ce domaine?

— par ailleurs, à la suite de la signature entre la France et la R.F.A. du contrat en vue de la construction effective de deux satellites de télédiffusion directe, destinés à être mis sur orbite à l'aide de fusées Ariane en avril et juin 1985, il est fondamental d'être assuré d'une part que l'échec d'Ariane au mois de septembre dernier sera sans incidence sur ce calendrier, et de savoir d'autre part si TDF-2 sera lancé dans les mois qui suivront, afin de pouvoir disposer d'un véritable système opérationnel, générateur de programmes nouveaux;

— enfin, il convient de souligner l'importance de ces mutations techniques au plan de l'action en faveur de la francophonie. Ainsi, grâce au satellite OTS déjà en activité, un programme quotidien de télévision francophone pourra être diffusé dès 1983 sur les réseaux câblés européens. Le satellite donnera à la France la possibilité de transmettre des émissions de télévision aux quelque trente millions de francophones d'Europe - hors l'hexagone - et de Méditerranée occi-

dentale. Il faut enfin rappeler le rôle joué par la France en matière de télévision au Liban et en Tunisie notamment.

Nous ne devons pas manquer l'essor audiovisuel qui, par les satellites, assurera la mondialisation de l'information et de la culture.

Le caractère déterminant pour l'avenir de ces moyens d'action nouveaux pour notre action culturelle extérieure ne doivent naturellement pas, pour autant, faire négliger les instruments traditionnels.

2. — *Le maintien de l'utilisation des bourses d'études et de stages*

a) *Les principes d'action de la D.G.R.C.S.T. à l'égard des boursiers étrangers en France.*

L'octroi de bourses à des étudiants ou à des stagiaires étrangers en France constitue un des plus importants moyens d'action de la Direction générale. C'est ainsi que, malgré un taux des bourses revalorisé, le nombre global de boursiers pris en charge par le ministère des Relations extérieures en 1981 - dernier bilan connu - est en légère augmentation par rapport à 1980 : si le nombre de bourses d'études est demeuré stable - 8 842 boursiers en 1981 - celui des bourses de stages a sensiblement progressé pour dépasser le chiffre de 5 000 boursiers.

Depuis en particulier les années 1977-1978, la politique de la D.G.R.C.S.T. en la matière vise un certain nombre d'objectifs généraux qui, selon la présentation du ministère des Relations extérieures, répondent aux quatre préoccupations suivantes :

— privilégier les formations de haut niveau, correspondant au troisième cycle, ainsi que celle des formateurs ;

— assister, tout au long des études ou des stages, les boursiers par un contrôle pédagogique permanent ;

— améliorer, notamment par une "allocation d'entretien" revalorisée, les conditions de vie des boursiers ;

— enfin faciliter leur insertion dans le milieu français par des activités socio-culturelles représentant 3 % du budget global des bourses.

Mais, au surplus, ces principes d'action doivent s'adapter, dans chaque hypothèse, aux spécificités du cas et du pays considéré. Trois facteurs doivent être ici pris en compte par la Direction générale :

— les bourses, en premier lieu, ne sont généralement qu'un moyen d'action privilégié parmi d'autres méthodes d'intervention ;

ainsi le nombre des bourses augmente-t-il parallèlement, dans les pays en développement avec lesquels la D.G.R.C.S.T. a établi des accords de coopération importants, aux systèmes éducatifs nationaux, bénéficiant de missions de professeurs et d'universitaires français;

— en second lieu, l'évolution de la politique des bourses dépend des accords culturels bilatéraux et est en particulier différente selon qu'il s'agit de pays développés ou en développement;

— enfin, la politique en matière de bourses exige, pour la Direction générale, une collaboration et une concertation étroites avec les différents ministères concernés, l'Éducation nationale au premier chef, mais aussi de nombreux départements techniques, selon les secteurs d'activité, particulièrement pour les bourses de stages.

b) *Les boursiers étrangers en France*

Afin de rendre compte à la fois des niveaux des formations suivies, des disciplines étudiées et des pays d'origine des boursiers, les tableaux suivants donnent les répartitions correspondantes des quelque 14 000 boursiers étrangers en France en 1981.

RÉPARTITION PAR NIVEAU DE FORMATION

Formation	Niveau 1 (inférieur au baccalauréat)	Niveau 2 (1 ^{er} et 2 ^e cycles)	Niveau 3 (3 ^e cycle)	Niveau 4 (doctorat d'État)	Total
Bourses d'études	90	2319	5927	506	8 842
Pourcentage	1,02 %	26,23 %	67,03 %	5,72 %	100 %
Bourses de stages	170	824	3 758	254	5 006
Pourcentage	3,40 %	16,46 %	75,07 %	5,07 %	100 %
<i>Total</i>	260	3 143	9 685	760	13 848
Pourcentage global	1,88 %	22,69 %	69,93 %	5,49 %	100 %

RÉPARTITION SELON LES DISCIPLINES ET LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

1) Bourses d'études :

Disciplines	Lettres et sciences humaines	Form. et perf. des prof. de français	Beaux-Arts	Urbanisme, architecture environnement	Sciences politiques et juridiques	Économie et développement	Gestion, commerce banque, assurance	Sciences fondamentales	Sciences appliquées et technologie	Santé	Autres disciplines	TOTAL
Bourses d'études	1 731	712	410	334	447	540	222	2 132	1 065	221	1 028	8 842
Pourcentage	19,6 %	8,1 %	4,6 %	3,8 %	5,1 %	6,1 %	2,5 %	24,1 %	12 %	2,5 %	11,6 %	100 %

2) *Bourses de stages :*

Secteur d'activité	Droit, Économie	Administration publique	Équipement	Sciences, Industrie	Commerce, Gestion	Agriculture	Santé	Équipement et sport	Services sociaux	Information	Divers	TOTAL
Bourses de stages	198	438	320	1082	120	405	1371	478	17	272	305	5 006
Pourcentage	4 %	8,7 %	6,4 %	21,6 %	2,4 %	8,1 %	27,4 %	9,5 %	0,3 %	5,5 %	6,1 %	100 %

RÉPARTITION SELON LES PAYS D'ORIGINE

Régions	Europe	Proche et Moyen-Orient	Afrique du Nord	Afrique du Sud du Sahara	Asie- Océanie	Amérique du Nord	Amérique centrale et du Sud	TOTAL
Bourses d'études .	1 717	1 702	2 242	553	1 294	220	1 114	8 842
Pourcentage	19,4 %	19,2 %	25,4 %	6,3 %	14,6 %	2,5 %	12,6 %	100 %
Bourses de stages .	731	698	1 492	494	600	185	806	5 006
Pourcentage	14,6 %	13,9 %	29,8 %	9,9 %	12,0 %	3,7 %	16,1 %	100 %
Total	2 448	2 400	3 734	1 047	1 894	405	1 920	13 848
Pourcentage global	17,7 %	17,3 %	26,9 %	7,5 %	13,7 %	2,9 %	13,9 %	100 %

Il convient encore de compléter les données ci-dessus en précisant que, pour les deux dernières années, la durée moyenne des formations est de 35 mois pour les bourses d'études et de 8 mois pour les bourses de stage. Enfin, s'agissant du montant de ces bourses, l'ensemble s'est élevé en 1981 à un total de 243 millions 384 712 francs, correspondant à un montant moyen de 17 573 francs par boursier, et à 2 813 francs par mois et par bourse.

Il faut donc souhaiter que l'année 1983 marquera la poursuite de l'action entreprise, grâce notamment à 10 millions de francs de mesures nouvelles et aux transferts de crédits provenant du ministère de l'Éducation nationale, mais leur modestie ne permettra cependant pas de franchir un palier supplémentaire dans le développement de ce moyen d'action privilégié et direct que constituent les bourses en matière de relations culturelles.

L'évolution enregistrée dans le domaine des contributions internationales doit également être préservée.

3. — *Un redressement poursuivi, mais néanmoins décevant, en matière de contributions internationales*

a) *Un effort maintenu*

Tout en insistant, cette année encore, pour que toutes nos contributions internationales soient regroupées en un ensemble unique, il faut relever que les dotations inscrites au projet de loi de finances pour 1983 augmentent respectivement de 20,16 % pour le chapitre 42-31 relatif aux contributions obligatoires et de 26,06 % pour le chapitre 42-32 relatif aux contributions bénévoles, soulignant le maintien apparent de l'effort entrepris.

S'agissant d'abord des contributions obligatoires, elles s'élèvent à 1 752 millions, en augmentation de 294 millions par rapport à 1982. Trois facteurs expliquent cette progression : la croissance des budgets des organisations internationales, l'accroissement des contributions au titre de l'enveloppe-recherche, enfin les conséquences de la dépréciation du franc par rapport aux devises étrangères.

S'agissant ensuite des contributions à titre bénévole, les crédits atteignent 318 millions de francs, grâce à une dotation supplémentaire de 65,4 millions par rapport à l'année qui s'achève, destinée à accroître des contributions entrant dans l'aide publique au développement, qui demeure l'une des priorités de l'action gouvernementale.

Enfin, au plan de l'efficacité de ces dotations, il convient de relever, une fois n'est pas coutume, un effort de rigueur budgétaire sensi-

ble de la plupart des organisations du système des Nations-Unies, à l'exception de l'UNESCO - dont le budget est en hausse de 37 % - et de l'O.A.A. - qui voit ses crédits croître de 32 % ; ainsi, notamment, le budget de l'O.I.T. n'augmente que de 7,8 % et celui de l'O.A.C.I. de 5 % seulement ; enfin, le budget de l'O.N.U - tel qu'il a été récemment présenté par son Secrétaire général - obéit à l'objectif de croissance réelle zéro des dépenses, ne permettant de financer qu'un volume d'activités identique à celui du précédent exercice budgétaire.

Mais, si l'effort de notre pays en la matière ne paraît pas de prime abord négligeable, sa portée se trouve en pratique sérieusement affaiblie.

b) *Un redressement décevant*

Deux facteurs témoignent des limites du redressement de la position française en la matière et soulignent que la modestie de l'accroissement de nos contributions en 1983 ne permettra pas d'améliorer sensiblement la situation au cours de l'année à venir.

La dépréciation du franc, tout d'abord, par rapport aux devises dans lesquelles sont réglées les contributions - et en particulier vis-à-vis du dollar - explique largement que l'accroissement des contributions françaises ne puisse obtenir l'impact psychologique et politique qui en était attendu. C'est ainsi que le fait que les crédits pour 1982 aient été votés sur la base d'un dollar à 5,50 F imposera en fin d'année le recours à une loi de finances rectificative pour assurer le paiement de toutes les contributions appelées dans la monnaie américaine. En effet, en ce qui concerne les contributions obligatoires, 89 % d'entre elles sont versées en devises, dont plus de 45 % en dollars et 35 % en francs suisses. En revanche, et depuis 1981 seulement, les contributions internationales fournies à titre bénévole par la France sont réglées en francs. Il convient ici de relever enfin que le projet de loi de finances pour 1983, fondé sur l'hypothèse - pour le moins optimiste - d'un dollar à 6,30 F, contient des mesures spécifiques au titre de "l'incidence de l'appréciation de certaines devises étrangères sur les crédits" ; 97 millions 480 000 francs sont ainsi inscrits dans le budget au titre des contributions obligatoires.

Ainsi comprend-on mieux que l'effort annoncé par le gouvernement en ce domaine ne porte guère de fruits. Il peut paraître notamment souhaitable que la France poursuive et accroisse, en matière de contributions bénévoles, une politique de redressement pour nous aligner sur les positions des pays qui nous sont comparables. Mais une telle démarche implique des sacrifices considérables : à titre d'illustration, pour porter nos versements au niveau de ceux de la R.F.A., c'est

presque un triplement de nos contributions qui serait nécessaire. Le chemin restant à parcourir apparaît encore plus clairement lorsque l'on dresse un bilan de la place de la France parmi l'ensemble des pays contribuant aux grands programmes volontaires du système des Nations-Unies : Programme des Nations-Unies pour le développement - 10^e rang ; UNICEF - 13^e rang ; Programme alimentaire mondial - 17^e rang ; et Haut-Commissariat pour les réfugiés - 17^e rang également.

Pour appréciable qu'il soit, le présent renforcement des contributions internationales françaises est donc encore bien loin de réaliser des objectifs parfois abusivement mis en avant.

Votre rapporteur ne peut enfin en terminer avec ces priorités de l'action extérieure de la France sans relever, comme chaque année, les interventions du ministère des Relations extérieures pour assurer une meilleure défense aux quelques 1 225 *Français incarcérés à l'étranger*. Cette préoccupation constante du ministère emporte des succès non négligeables, ainsi qu'en témoignent les résultats obtenus dans le cas dramatique de cette jeune Française condamnée à mort en Thaïlande pour détention de drogue. Cette action de nos services diplomatiques doit à tout moment demeurer prioritaire et se trouve au surplus abondamment justifiée - si besoin était - par l'effort consenti par notre pays en matière de coopération au développement.

B. — Des préoccupations persistantes concernant des actions essentielles

L'insuffisance persistante des moyens dévolus à des éléments essentiels de notre action culturelle extérieure ne permettra pas plus en 1983 qu'au cours des années précédentes la réalisation du vaste redéploiement des moyens souhaitable, sur le triple plan humain, matériel et financier. Aussi s'avère-t-il tout particulièrement nécessaire de renforcer la politique linguistique française. Il convient enfin, parallèlement, de mieux prendre en compte les préoccupations françaises à l'étranger, qu'il s'agisse des établissements d'enseignement qui y sont installés ou, plus généralement, des besoins des Français établis hors de France.

1. — *Un manque de moyens ne permettant pas le redéploiement général souhaitable*

a) *La promotion du français à l'étranger*

S'agissant en premier lieu de la politique linguistique stricto sensu, l'une des rares mesures décidée pour 1983 concerne l'affectation de 700 000 francs à des bourses supplémentaires destinées à des étudiants des universités noires d'Afrique du Sud. Pour l'année en cours, les actions de redéploiement des moyens entreprises sont également modestes et l'on peut seulement citer parmi les plus importantes :

— 800 000 francs d'économies réalisées en Iran du fait de la diminution de nos possibilités d'action dans ce pays ;

— 500 000 francs consacrés en Italie à l'organisation de concours interscolaires ;

— 300 000 francs affectés à l'organisation de stages à l'invitation de professeurs brésiliens de français ;

— 1 568 000 francs enfin dégagés en 1982 pour la mise en place en Thaïlande d'une cellule régionale d'action linguistique.

En ce qui concerne, d'un autre côté, les établissements d'enseignement à l'étranger, les principales actions de redéploiement ont porté, essentiellement en Europe et en Amérique du Nord, sur le renforcement de l'encadrement enseignant dans les établissements où l'insuffisance était la plus flagrante. Encore faut-il relever que ces actions n'ont pu être menées que par suite de la réduction de 335 postes du nombre d'enseignants dans les pays du Maghreb consécutive à

la chute importante des effectifs d'élèves français dans cette région -et malgré le souhait des capitales nord-africaines qui, à l'image de Rabat, désirent un accroissement du nombre des enseignants français.

b) Les échanges culturels et artistiques

En matière de recherche sur les grandes civilisations, la situation en Afghanistan et en Iran a conduit à l'arrêt des fouilles archéologiques entreprises, puis rendues impossibles. Dans le même temps, si la création en 1982 de six nouveaux postes a permis le renforcement de quelques équipes de recherche - notamment en Inde - les moyens budgétaires se sont trouvés triplement réduits par la diminution des crédits, par la décote de notre monnaie, et par les effets de l'inflation locale.

Pour ce qui est, d'autre part, des échanges artistiques, et malgré un léger redressement budgétaire de 1979 à 1981, aucun véritable redéploiement ne s'est avéré possible, les crédits permettant à peine le maintien des actions antérieures et quelques renforcements d'orientations. Tout au plus peut-on citer ici les objectifs prioritaires présentés par le ministère en la matière :

- confirmation de relations étroites avec nos principaux partenaires, Europe, États-Unis, voire Japon ;
- renforcement de notre présence artistique en Amérique latine, en Extrême-Orient, mais aussi en Europe du Nord ;
- maintien des relations avec les pays d'Europe de l'Est et l'U.R.S.S., en dépit de ralentissements dus au contexte politique ;
- relance de notre action au Proche-Orient et en Afrique ;
- réaffirmation et réactivation des échanges avec les pays francophones et notamment le Québec.

c) Communication et coopération

Dans le domaine des problèmes de la communication, si l'année 1982 a vu le renforcement de certaines priorités favorables à la francophonie - telle que la convention franco-tunisienne relative à une deuxième chaîne francophone, l'essentiel à terme réside dans les perspectives de constitution d'un espace européen audiovisuel - convocation d'une réunion intergouvernementale à Paris -. Il convient enfin de relever les conséquences de la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle, tant en vue de l'action de la nouvelle société chargée de la communication à l'étranger des documents audiovi-

suels, que du fait du regroupement au sein de la Direction de la communication des compétences en matière d'action radiophonique extérieure.

S'agissant enfin de la nouvelle Direction de la coopération scientifique et technique, l'année en cours a permis un renforcement des actions locales de développement dans les pays du Tiers-Monde et particulièrement dans les pays les moins avancés, conformément aux orientations générales de la politique gouvernementale en la matière. Mais, en contrepartie, le budget de coopération scientifique avec les pays avancés - États-Unis, Europe et Japon - a connu un reflux dont l'accentuation ne manquerait pas de devenir inquiétante.

Il apparaît aussi, au terme de ce bref bilan, que l'insuffisance des moyens n'a pas permis en 1982 et ne permettra pas davantage en 1983, le vaste redéploiement des actions susceptibles de régénérer notre action culturelle extérieure. Dans ce cadre restrictif, deux objectifs doivent néanmoins primer : le renforcement de la politique linguistique française et la prise en compte de l'ensemble des difficultés des Français et des établissements français à l'étranger.

2. — *Le nécessaire renforcement de la politique linguistique française*

Sur les 4 milliards 300 millions d'êtres humains, 55 millions seulement sont citoyens français et 90 millions ont le français pour langue maternelle. C'est peu, comparé à 345 millions d'anglophones, 202 millions d'hispanophones, 117 millions d'arabophones, 116 millions de lusophones, 300 millions de Russes et le quart de l'humanité s'exprimant en chinois. Et pourtant Rivarol disait : " ce qui n'est pas clair n'est pas français " ; Dickens s'écriait : " Ah mon Dieu, si l'on pouvait toujours écrire cette belle langue de France " et Charles Quint affirmait apprendre le français pour se parler à lui-même. Le français est en péril. N'a-t-il plus que de beaux restes ?

a) *Des efforts trop souvent vains*

La direction du français de la D.G.R.C.S.T. s'est, au long de l'année 1982, préoccupée de moderniser les méthodes de la promotion du français à l'étranger. C'est ainsi qu'elle a favorisé l'application à l'enseignement du français langue étrangère des résultats de recherches menées par les linguistes, tandis qu'elle participait notamment aux travaux visant à une automatisation de la traduction en langue arabe et qu'elle offrait plusieurs bourses de haut niveau à des étudiants étrangers. Elle envisage en outre en 1983 de réorienter l'action

des attachés linguistiques et des lecteurs afin de l'élargir au-delà du cadre strictement scolaire, sur le modèle de l'opération "Arc-en-ciel" organisée en Italie.

Mais ces actions, pour positives qu'elles soient, demeurent trop ponctuelles et les principales rencontres francophones qui se sont déroulées au cours de l'année ont abondamment démontré l'ampleur des obstacles rencontrés. Ainsi, en janvier dernier, la douzième conférence de l'Association internationale des parlementaires de langue française (A.I.P.L.F.) a en particulier fait apparaître la diversité des aspects de la francophonie et la difficulté de promouvoir le français à la fois en tant que langue de culture et que langue scientifique et technologique - tout en respectant naturellement les identités culturelles. De même, la troisième rencontre mondiale de l'A.U.P.E.L.F. - Association des universités partiellement ou entièrement de langue française - a largement illustré, en juillet dernier, la crise de recrutement que connaissent en Afrique les départements d'études françaises. Par ailleurs, la dernière Conférence générale de l'Agence de coopération culturelle et technique (A.C.C.T.) réunie à Libreville a clairement démontré que l'Agence, ayant pour vocation générale de promouvoir les cultures des parties contractantes et d'intensifier leur coopération, devait par nécessité budgétaire limiter ses actions de façon importante. Enfin l'Association des enseignants de français estime que "l'enseignement de notre langue n'est plus adapté à sa fonction de communication sociale" et que "l'on reste accroché à une conception du passé de la culture, figée dans des règles archaïques".

Bref, et pour ne pas multiplier les exemples, la régression du français comme langue internationale demeure aussi préoccupante. Une action ambitieuse, mise au service d'une volonté politique affirmée, doit être impérativement dotée de moyens renforcés.

Cette volonté ne s'exprime pas toujours même au plus haut niveau. C'est ainsi que notre ministre des Relations extérieures donnant une conférence de presse à Stockholm en février dernier s'est exprimé dans un anglais parfait pour, dit-il, "que cela aille plus vite", et seul un journaliste polonais en exil a osé ce jour-là s'exprimer en français. Notre ministre se met ainsi en pleine contradiction avec sa déclaration du 24 mars, un mois plus tard, affirmant que "l'Europe s'invente en français". Même la SEITA, passant outre la loi du 31 décembre 1975, commercialise certains de ses produits sous appellation anglaise. Mais il est hélas des cas où nécessité fait loi. C'est ainsi que le prix Nobel de physique Alfred Kastler explique que si l'on publie en français les mémoires de nos savants, ils ne sont pas lus par la clientèle internationale; s'ils ne parlent pas anglais dans les conférences, les auditeurs quittent la salle, enfin, ils ne sont pas cités dans les index américains de l'Institut "For Scientific Information" qui font autorité.

b) Une politique ambitieuse, dotée de moyens renforcés

La situation du français comme langue scientifique et technique démontre à elle seule la nécessité d'une action d'envergure. C'est ainsi que, dans le domaine informatique, sur quelque 337 bases de données bibliographiques en Europe, 76 % utilisent l'anglais, 10 % l'allemand et 10 % le français. Les mesures annoncées en début d'année par M. le Ministre de la Recherche en faveur de l'emploi du français - ou à tout le moins de la traduction simultanée en français - dans toutes les manifestations scientifiques subventionnées par l'État vont incontestablement dans le bon sens, même si leur portée est limitée et leur efficacité non garantie.

Compte tenu de la qualité et du dévouement exceptionnels des hommes et des femmes qui se sont mis au service de la cause du français, les actions entreprises exigent naturellement d'abord des moyens renforcés, même si le critère budgétaire ne doit pas être en l'occurrence surestimé et si le manque de moyens ne saurait justifier les aléas du combat pour la francophonie. Il demeure que le développement nécessaire, et sur une grande échelle, de l'accueil de stagiaires étrangers suppose, par exemple, des moyens financiers renforcés, au même titre que la création indispensable d'emplois supplémentaires.

Mais tout manque de moyens révèle surtout une absence de volonté politique qui demeure l'explication des échecs présents et le critère décisif de succès éventuels : globale et inlassablement persévérante, une action linguistique ambitieuse et efficace doit reposer sur une véritable politique. Ainsi l'État substituerait-il à de simples pratiques une véritable politique linguistique fondée sur une doctrine cohérente, dont l'absence a trop pénalisé la présence de notre langue dans le monde.

*3. — La prise en compte globale des difficultés
des Français et des établissements français à l'étranger*

a) L'enseignement français à l'étranger

Le remarquable réseau d'établissements d'enseignement à l'étranger relevant des autorités françaises ou ayant un lien particulier avec la France n'a pas d'équivalent dans le monde. Plusieurs centaines d'établissements scolaires à programmes français comptent ainsi près de 200 000 élèves dont près de la moitié sont français.

La période récente a été marquée en ce domaine par la publication des deux décrets en date du 7 octobre 1982 relatifs d'une part à l'organisation de l'enseignement français à l'étranger et d'autre part à la création du Conseil pour l'enseignement français à l'étranger. Ce

dernier organisme, consulté sur toutes les questions relatives à l'enseignement français à l'étranger, et présidé par le ministre des Relations extérieures, ne va pas sans susciter un certain nombre de questions : si le rôle spécifique de l'A.N.E.F. est heureusement maintenu, n'y a-t-il pas à tout le moins risque de chevauchement dans les attributions de ces deux instances? Par ailleurs, concernant la composition du Conseil, n'aurait-il pas été logique d'y voir siéger les parlementaires directement intéressés par les questions traitées, à savoir les sénateurs représentant les Français établis hors de France?

Enfin, de façon plus générale, les dotations inscrites au budget de 1983 au titre des écoles françaises à l'étranger, tout en permettant quelques opérations d'investissement - lycée de Rome, lycée de Detroit, écoles de Kobe ou de Guelma -, ne vont pas davantage sans susciter interrogations, voire déceptions : quelles mesures concrètes d'aide à la gestion le ministère des Relations extérieures envisage-t-il pour combattre les prix excessifs, voire prohibitifs, pratiqués par certains établissements français à l'étranger? Compte tenu de la restructuration administrative du ministère, les crédits du F.A.C. pourront-ils à l'avenir être affectés à des opérations d'investissement concernant ces établissements? Enfin, quel programme de constructions nouvelles d'écoles françaises à l'étranger le gouvernement envisage-t-il pour 1983 et pour les années suivantes?

b) Les préoccupations des Français à l'étranger

Plus largement, le gouvernement doit prendre en considération les plus graves préoccupations des quelques un million et demi de nos compatriotes établis hors de France, et tout particulièrement pour leur sécurité, gravement compromise dans certains pays étrangers : il doit s'agir là d'une incontestable priorité pour notre pays, ainsi que l'exemple du Liban l'a malheureusement démontré récemment.

Mais l'année écoulée demeurera marquée par l'élection du Conseil supérieur des Français de l'étranger au suffrage direct. Conformément au décret du 22 février 1982, les membres du Conseil supérieur ont été désignés par les Français établis hors de France au scrutin de liste et selon la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. Sans revenir sur cette réforme, la récente réunion - au mois de novembre - du Conseil supérieur s'est faite en particulier l'écho d'une inquiétude et d'une revendication de nos compatriotes à l'étranger : d'une part, la modification des conditions d'inscription des Français de l'étranger sur les listes électorales, au prétexte de mettre un terme au laxisme antérieur, n'a-t-elle pas adopté une mesure excessivement restrictive? D'autre part, la position gouvernementale a-t-elle évolué, s'agissant d'un côté de l'augmentation du nombre des sénateurs, et de l'autre de l'élection de députés représentant les Français établis hors de France?

LES CONCLUSIONS DE VOTRE RAPPORTEUR

Au delà du caractère dommageable des restrictions budgétaires pour 1983 en matière de relations culturelles, votre Rapporteur, au terme de cet examen, s'interroge, de façon plus générale, sur la volonté politique du gouvernement de consentir un effort important pour que la pensée et la culture françaises dans le monde soient conformes au génie de notre pays. De l'existence de cette volonté politique dépendent, en effet, non seulement les moyens nécessaires pour mener une action culturelle extérieure dynamique mais aussi la persévérance indispensable de cet effort et, au bout du compte, le succès et le rayonnement de la langue et de la culture de la France.

EXAMEN EN COMMISSION

Votre Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées a examiné le présent rapport au cours de sa séance du 1^{er} décembre. Un échange de vues s'est ensuite instauré, auquel ont participé le Président Jean Lecanuet, MM. Claude Mont, Paul d'Ornano, André Bettencourt, Serge Boucheny, Robert Pontillon et Jacques Ménard.

Les membres de la Commission ont en particulier souhaité obtenir de M. le Ministre des Relations extérieures des précisions sur les raisons des problèmes de personnel existant à la Direction générale des Relations culturelles et sur la philosophie de la réorganisation des services entreprise. Ils se sont également émus des conséquences de la valeur irréaliste du dollar retenue dans les prévisions budgétaires pour 1983.

A l'issue du débat, votre Commission des Affaires Étrangères, de la Défense et des Forces Armées a décidé de s'en remettre à la sagesse de la Haute Assemblée quant à l'adoption des crédits relatifs aux relations culturelles extérieures de la France.

ANNEXE

Article publié par le journal "Le Monde" en date du 5 octobre 1982 sous la signature de M. Jacques Thibau, directeur général des relations culturelles, scientifiques et techniques.

L'ACTION CULTURELLE EXTÉRIEURE : D'UNE GESTION A UNE POLITIQUE

Dans un temps et un monde difficiles, l'action culturelle est difficile. Il est aussi malaisé d'assurer la présence de la France au monde et son dialogue avec les cultures que de rétablir l'équilibre de son commerce extérieur.

Par l'action, la difficulté est claire. Comment passer de la gestion d'un patrimoine à une politique d'innovation et de création ?

La France dispose d'un exceptionnel ensemble de structures et de moyens : près de 300 établissements scolaires répartis dans le monde, où 5 000 enseignants éduquent 45 000 jeunes Français et 80 000 étrangers, 250 établissements de droit étranger qui donnent un enseignement renforcé du français à 250 000 élèves, 280 universités étrangères dotées de lecteurs français, 164 instituts et centres culturels, une Alliance française implantée dans 90 pays, 2 000 bourses d'études ou de stages, 7 000 personnes concernées par 700 actions de coopération technique, des milliers de missions culturelles et scientifiques, des échanges artistiques subventionnés dans le monde entier.

La gestion de ce dispositif, servi par un personnel de qualité, n'enraye pas un déclin qui s'aggrave depuis une quinzaine d'années. Est-ce en augmentant les moyens qu'on renversera la tendance ? Une analyse réaliste du monde d'aujourd'hui appelle une nouvelle définition de l'action culturelle extérieure, ainsi qu'un changement d'esprit.

Lorsque je suis devenu responsable des relations culturelles, je me suis trouvé en présence d'une situation où l'action culturelle de la France à l'étranger était définie par la diffusion de notre langue et de ses œuvres. "Diffuser" nos films, nos livres, nos émissions de télévision, tel était l'objectif. Les paroles ne suffisent pas à modifier le réel. La relation culturelle entre la France et le monde ne se pose plus en terme de "diffusion".

Prenons l'exemple de la télévision française en Europe. Deux stratégies sont possibles. Ou bien on cherche à vendre à tout prix les programmes français ; on arrive rapidement à une situation de guerre commerciale entre les différents pays européens, dont l'effet principal sera d'accroître la pénétration déjà considérable des séries américaines, moins chères, plus efficaces, au rythme plus rapide. Ou bien nous décidons entre Européens une coopération dynamique qui renforce les pôles de production nationaux, développe la coproduction et s'efforce de créer une vaste zone de diffusion et de résistance européennes.

Les négociations sur l'espace audiovisuel européen, commencées il y a un an, permettent aujourd'hui de considérer comme réaliste la seconde stratégie : des résultats sont acquis. Ils n'ont pas demandé de moyens supplémentaires, ils n'ont pas concerné la "gestion", ils sont le fruit d'un travail diplomatique et professionnel, expression d'une volonté politique du gouvernement de la France. C'est la gestion qui doit désormais se subordonner à cette ambition : la diffusion de nos produits de télévision passe par la coopération entre les nations européennes.



De la même façon, il n'est pas possible d'envisager nos relations avec les pays francophones sous le seul aspect d'un rayonnement unilatéral. Si nous voulons ancrer la francophonie, il faut que nous sachions aussi recevoir chez nous les œuvres du Québec, de la Belgique, de la Suisse, de l'Afrique du Nord, de l'Afrique noire ; c'est ce que nous appelons la réciprocité : elle devient une ligne de force de notre nouvel état d'esprit.

Il n'y a, au demeurant, aucune opposition entre la présence de la France à l'extérieur et notre objectif de pluralisme. Pour conserver une diversité sans laquelle "*l'humanité, confondue dans un genre de vie unique, serait une humanité ossifiée*", comme dit Claude Lévi-Strauss, le monde a besoin d'une France à qui la volonté donne la "*capacité de créer, de transformer, d'inventer sur toutes les formes de l'élaboration humaine et collective*" (le président de la République à Figeac). En même temps, pour conserver et renforcer sa place, la France doit contribuer à l'épanouissement des autres cultures.

En aidant la présence des langues étrangères dans son enseignement, et en contribuant au renforcement des langues nationales dans les pays en développement, la France appuie sa propre langue, qui, pour vivre et s'épanouir dans le monde actuel, a besoin que s'affirme partout une situation de pluralisme linguistique.

En Haïti, la Saint-Dominique esclavagiste de jadis, nous soutenons un programme d'éducation par le créole, seul moyen d'alphabétiser les enfants. Jusqu'à cette initiative, on leur apprenait, dès la maternelle, le français, qui, n'étant pas parlé par les parents n'était pas assimilé par les enfants. C'était le meilleur moyen de conserver la population analphabète. Au contraire, le développement du créole permet après les premières années d'enseignement, d'introduire le français, une fois la conscience dotée de ses moyens d'expression, enracinés dans l'histoire des Africains déportés. C'est par le créole, en effet, qu'ils maintenaient une part de leur identité culturelle et de leur héritage.

Passer de la gestion à la politique, c'est faire que le lycée franco-hellénique d'Athènes, ou le lycée Bourguiba de Tunis, deviennent des établissements biculturels, c'est-à-dire soient autant consacrés à l'enseignement de la langue et de l'histoire des Grecs ou des Tunisiens qu'à celui de notre langue de notre histoire.

La mécanique bureaucratique avait prévu que, à la rentrée de 1983, les cours de langue grecque dont nous avons décidé l'instauration seraient donnés au lycée franco-hellénique après le départ des minibus reconduisant les élèves en ville. La mesure pénalisait les enfants, grecs ou français, qui, ou bien renonçaient à suivre cet enseignement en grec, ou bien se débrouillaient pour rentrer chez eux à pied, le lycée étant très loin du centre de la ville. Ce fut une des nombreuses occasions où nous avons dû manifester que la volonté d'établir des relations privilégiées entre la France et la Grèce passait avant les nécessités administratives qui, paraît-il, imposaient les horaires tardifs des enseignements grecs.

Gérer, c'est distribuer, répartir, harmoniser, suivre un dossier pour le faire aboutir : dans le concept de gestion et dans la tradition française qui l'a forgé, pour respectable qu'elle soit, l'innovation et l'audace ne sont pas nécessairement contenues. On ne peut certes créer sans gérer ; mais on peut souvent gérer sans créer, sans trouver des formes nouvelles qui conduisent à d'autres mentalités, celles du changement et de l'ouverture. Trop souvent la gestion sert d'alibi à l'immobilisme. Il faut l'utiliser comme un savoir, il faut en connaître les contraintes et en apprécier la réalité, il ne faut jamais s'y soumettre passivement. Il faut tout simplement un projet : la gestion devient alors la mobilisation hardie, dans la rigueur des moyens au service d'une ambition.

Cette ambition d'une France présente au monde par sa culture, sa science et sa technique, s'appuie sur les réalisations accomplies depuis le 10 mai. Le général de Gaulle nous a enseigné qu'un pays existait au-dehors lorsqu'il existait au-dedans. Le mouvement donné à la politique culturelle par M. Lang comme celui imprimé à la recherche scientifique et technologique par M. Chevènement étaient notre politique culturelle extérieure.

L'action pour le français et la francophonie, une démarche audiovisuelle extérieure de coopération et de réciprocité, des échanges scientifiques et techniques privilégiés, un programme de sciences sociales et humaines, l'appui apporté à la création internationale par un nouveau projet d'échanges artistiques, voici quelques-uns de nos objectifs.

Dans une telle politique, la construction européenne accompagne la volonté de rééquilibrer les échanges entre le Nord et le Sud, dans un esprit de solidarité. Il ne s'agit pas d'un projet partisan, mais d'une ambition nationale.